



AVIS DE PROMULGATION
DES RÈGLEMENTS 495.1-2017, 496.11-2017 ET 496.13-2017

Aux contribuables de la susdite municipalité

Avis public est par les présentes donné par la soussignée, Mme Jocelyne Laliberté, greffière de la Ville de Pont-Rouge, QUE :

Le conseil municipal de la Ville de Pont-Rouge, au cours de sa séance tenue le 6 mars 2017, a adopté le règlement suivant :

RÈGLEMENT 495.1-2017 MODIFIANT LE PLAN D'URBANISME NUMÉRO 495-2015 AFIN D'AUTORISER L'USAGE ACTIVITÉ EXTRACTIVE DANS CERTAINES ZONES AGRICOLES VIABLES À CERTAINES CONDITIONS

Le conseil municipal de la Ville de Pont-Rouge, au cours de sa séance tenue le 1^{er} mai 2017, a adopté les règlements suivants :

RÈGLEMENT 496.11-2017 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 496-2015 AFIN DE CRÉER LA ZONE AV-515 ET D'Y AUTORISER LES ACTIVITÉS EXTRACTIVES À CERTAINES CONDITIONS

RÈGLEMENT 496.13-2017 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 496-2015 AFIN DE RECONFIGURER LES ZONES ET DE REVOIR LES USAGES AUTORISÉS ET LES NORMES DE CONSTRUCTION DANS LE SECTEUR SUD DU TERRITOIRE

Ces règlements sont réputés conformes aux objectifs du schéma d'aménagement et de développement de la MRC de Portneuf et aux dispositions du document complémentaire.

Lesdits règlements entrent en vigueur conformément à la Loi.

Une copie desdits règlements a été déposée au bureau de la soussignée où toutes les personnes intéressées peuvent en prendre connaissance, aux heures normales de bureau.

DONNÉ À PONT-ROUGE, LE 31 MAI 2017.

La greffière,

Jocelyne Laliberté, GMA